

La lettre de la CPDT

Conférence Permanente
du Développement
Territorial

3 dossier

Les enjeux climatique et énergétique au centre du nouveau programme de la CPDT. Le point de vue de David Morelle et Dominique Simon.

8 formation

Les petites communes rurales. Rencontre avec le Conseiller de La Roche-en-Ardenne.

10 recherche doctorale

Les hébergements touristiques dans l'après-guerre. Entretien avec Stéphanie Crabeck.

12 nouvelles publications

Les dépliants, outils de vulgarisation scientifique.

Mars 2010

Edito

N°23

Par les responsables universitaires¹

En 2009, la CPDT a fêté ses dix ans de travaux. Le colloque organisé à cette occasion et qui a réuni plus de 650 participants a permis de faire état des résultats concrets du travail pluridisciplinaire et interuniversitaire en matière de développement territorial. Les actes du colloque seront bientôt disponibles et permettront de disposer de ce bilan et des perspectives mises en exergue.

Forts de ces constats et de ces acquis, les travaux ont repris dans le cadre d'un nouveau programme de travail établi par le Gouvernement wallon fin octobre.

Le point le plus manifeste de ce nouveau programme est la volonté affirmée du Gouvernement de définir les thèmes de recherche et d'expertise en lien avec les objectifs de la Déclaration de Politique Régionale. Le Gouvernement conforte donc la CPDT dans son rôle d'articulation entre travail universitaire et aide à la décision en matière de développement territorial. Les thèmes fixés pour l'année 2010 traduisent pleinement la volonté du Gouvernement de prendre en compte les enjeux liés au développement territorial durable à la fois en approfondissant les travaux relatifs aux défis énergétiques et de réduction de production

des gaz à effets de serre, mais aussi en proposant des modalités concrètes de structuration du territoire et d'urbanisme durable. Les recherches déjà menées autour du Protocole de Kyoto ou des volets plus opérationnels comme l'identification des espaces accessibles par des modes alternatifs à la voiture ou ceux concernant les projets d'urbanisation dans les quartiers de gare seront ainsi prolongés et affinés sous l'angle des éco-quartiers ou des éco-zonings.

Mais l'intérêt le plus significatif du nouveau programme est d'inscrire ces thématiques non seulement au regard des défis internationaux évoqués récemment à Copenhague mais et aussi surtout en lien avec leurs implications directes dans les décisions régionales et locales. Ainsi, au niveau régional, l'objectif assigné aux travaux de la CPDT est de contribuer à l'actualisation du SDER. Dans le même temps, les travaux doivent également nourrir le programme de formation des Conseillers en aménagement du territoire et urbanisme. Ces deux finalités soulignent la nécessité de travaux opérationnels. Mais le nouveau programme de la CPDT confirme aussi par la poursuite de la Chaire doctorale que le travail universitaire continue à se fonder sur un travail de recherche plus théorique.

Pour atteindre ces objectifs, la CPDT s'est dotée d'une nouvelle structure de suivi des travaux mais aussi des relations avec les partenaires que sont les membres du Gouvernement et plus particulièrement le Ministre de l'aménagement du territoire, la DGO4 et l'Institut wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique.

Les orientations et les modalités prévues par le nouveau programme ne pourront être pleinement rencontrées qu'en maintenant la distance critique et en renforçant la capacité de débat qui fondent l'idée même d'une Conférence tout en assurant la pérennité des équipes, garante de l'accumulation des compétences, elle-même à la base de notre caractère Permanent.

En ce sens, les universités soulignent combien le nouveau programme rappelle les dimensions du Développement Territorial mais souhaitent confirmer l'esprit autant que l'identité et l'originalité de la CPDT. Dans cette optique, demain comme hier, les universités continueront bien entendu à construire et développer collectivement le savoir en développement territorial mais n'hésiteront pas à questionner/remettre en question ceux qui prétendent le détenir.

Photo de couverture :
maison bioclimatique à Weillen (J.-L. Carpentier, SPW Dircom).

La Conférence Permanente de Développement Territorial

Coordinateur de la CPDT :
Luc Maréchal, SPW-DGO4 -
Aménagement du territoire,
Logement, Patrimoine et Énergie
Rue des Brigades d'Irlande 1
5100 Namur
Luc.MARECHAL@spw.wallonie.be
Tél. 081/33 24 25

Les équipes de recherche

ULB-GUIDE

Groupe universitaire interdisciplinaire de développement urbain et rural
Rue de Villers 227
6010 Charleroi
lbellefo@ulb.ac.be
Tél. 02/650 65 60

Coordination : **Marie-Françoise Godart**
et **Luce Bellefontaine**

UCL-CREAT

Centre d'Études en Aménagement du Territoire
Place du Levant 1
1348 Louvain-la-Neuve
creat@urba.ucl.ac.be
Tél. 010/47 21 27

Coordination : **Yves Hanin**
et **Alain Malherbe**

ULg-Lepur

Centre de recherche en Sciences de la Ville, du Territoire et du Milieu rural
1 Chemin des Chevreuils, B52/3
4000 Liège 1
lepur@ulg.ac.be
Tél. 04/366 58 87 (ou 88)

Coordination : **Jacques Teller**
et **Bernadette Vauchel**

La Lettre de la CPDT, éditée trois fois par an, est disponible sur le site <http://cpdt.wallonie.be> ou par voie postale sur simple demande à **Florence Lechat** (Florence.LECHAT@spw.wallonie.be)

Éditeur responsable : Luc Maréchal

Rédaction : Dominique Istaz

Crédit photographique :

J.-L. Carpentier (SPW, Dircom),
S. Crabeck, F. Flahaux (FRW), D. Istaz,
D. Van Acker (SPW, Dircom).

Graphisme et mise en page :

Debie Graphic Design
Impression : JacOffset

¹ Marie-Françoise Godart (GUIDe-ULB), Yves Hanin (CREAT-UCL) et Jacques Teller (Lepur-ULg).

CPDT : un nouveau programme, de nouvelles impulsions

En décembre dernier, le Sommet de Copenhague, qui avait pour objectif la lutte contre le réchauffement climatique à travers la réduction des émissions des gaz à effet de serre, insistait sur l'importance des enjeux mais accouchait, dans les faits, d'une souris. Dans le même temps, la Conférence Permanente du Développement Territorial de la Région wallonne, la CPDT, entamait sa nouvelle subvention, inscrite dans la ligne de ces enjeux. C'est ce que rappelait le Ministre de l'aménagement du territoire, Philippe Henry, lors de la journée plénière de formation des Conseillers en aménagement du territoire et urbanisme, le premier décembre : « *Le thème le plus important de cette subvention 2009-2010 porte sur l'enjeu énergétique. L'aménagement du territoire doit en effet plus que jamais anticiper au mieux le pic pétrolier et la nécessaire réduction des émissions des gaz à effet de serre.* »

David Morelle, Conseiller au cabinet du Ministre Philippe Henry et en charge de la CPDT, répond à nos questions à propos du nouveau programme, en particulier sur les articulations entre les nouveaux défis énergétiques et les thèmes de recherches. « *Il y a en effet des axes de recherche qui sont pour nous très importants. Ils se concrétisent par leurs sujets en lien direct avec ces enjeux et le nombre conséquent de chercheurs affectés à ceux-ci. Il s'agit des recherches qui ont pour objet l'anticipation des effets du pic pétrolier sur le territoire ou qui réfléchissent à la structuration du territoire afin de répondre aux objectifs de réduction des émissions des gaz à effet de serre. Mais les enjeux climatique et énergétique sont également présents, de manière indirecte, dans toutes les autres recherches.* »

La recherche sur le pic pétrolier évaluera les effets probables d'une majoration sensible des prix de l'énergie et d'éventuelles ruptures d'approvisionnement sur les usages et les occupations du sol. C'est un



David Morelle, attaché au cabinet du Ministre Henry.

thème nouveau, qui n'a pas encore été abordé dans la CPDT mais qui pourra cependant capitaliser les informations de précédentes recherches. Par contre, la recherche sur le lien entre le territoire et la réduction des gaz à effet de serre existait déjà dans les programmes précédents

sous les intitulés « Kyoto » et « Urbanisme durable ». Qu'apporte celle-ci de particulier ? « *La recherche s'inscrit dans la prolongation des précédentes, mais elle va plus loin. Jusqu'à présent, à aucun moment on n'a pu quantifier dans quelle mesure des modifications d'usage et de structuration du territoire peuvent contribuer à une diminution des gaz à effet de serre. Un des objectifs prioritaires que nous poursuivons à travers la CPDT, c'est de mettre des chiffres sur les différentes évolutions du territoire et la manière dont on peut impulser des modifications.* »

Le but de la recherche est donc de produire des données chiffrées quant à l'impact sur les émissions de gaz à effet de serre de différents scénarii en matière d'occupation du sol et de politique de mobilité, et de permettre ainsi au Gouvernement wallon de mettre en œuvre les orientations nécessaires. « *La suite sera de sensibiliser les différents acteurs, voire l'ensemble de la population, à ces enjeux. Un colloque, organisé à la fin de cette première année de subvention, portera sur le lien entre le territoire et les enjeux climatiques et énergétiques.* »



CPDT : un nouveau programme, de nouvelles impulsions

Il se déroulera sur deux journées. Une première journée, ouverte au monde scientifique, sera l'occasion de communiquer sur les données de manière précise et pertinente et de répondre aux questions plus pointues. Une seconde journée, ouverte au grand public et aux Catus, associera les élus communaux et régionaux, notamment en lien avec la commission parlementaire « pic pétrolier » mise en place sous l'ancienne législature. »

Le programme 2009-2010 de la CPDT se fonde sur une analyse de la « Déclaration de Politique Régionale », la DPR, du Gouvernement wallon et sur l'enjeu central énergétique. Le programme se décline en cinq grands thèmes de recherche et plusieurs expertises, désormais considérées comme de réels outils d'aide à la décision. Comment ces thèmes et ces expertises participent-ils à l'objectif plus général ? « Par exemple, dans la recherche portant sur les zones d'activité économique, il y a la question des éco-zonings, mais aussi le simple fait que la densification de ces zones va dans le sens d'une réduction des émissions des gaz à effet de serre. Une recherche est également prévue sur les éco-quartiers. Elle part de la volonté de bien déterminer les zones que l'on souhaite densifier et de voir ensuite sous quelles modalités les densifier au mieux. Il y a aussi une expertise sur les réseaux de chaleur, la mutualisation de la chaleur (voir p. 7). Il s'agit de déterminer à quels endroits on peut valoriser ces réseaux mais aussi tenir compte des sources de chaleur, et dans ce cadre on peut faire un lien avec les éco-zonings. J'insiste sur l'articulation nécessaire entre différentes recherches. Par ailleurs, l'expertise sur les implantations commerciales répond à un sujet brûlant dans l'actualité : où peut-on implanter de grands centres commerciaux, notamment par rapport aux alternatives à la voiture, en termes de mobilité ? Les données per-

mettent d'objectiver la stratégie à mettre en œuvre, notamment pour le Schéma de développement régional commercial, qui est un des éléments de la Déclaration de Politique Régionale, l'accord de gouvernement. »



Le Ministre Philippe Henry présente les objectifs de la CPDT lors de la journée plénière de formation des Conseillers en aménagement du territoire et urbanisme.

De manière générale, les axes de recherche s'appuient sur la DPR. « Celle-ci intègre l'actualisation du SDER, autre élément essentiel dans lequel le gouvernement wallon devra expliciter ses objectifs et sa stratégie en matière d'aménagement du territoire. La CPDT sera dès lors amenée à élaborer les études préparatoires à l'actualisation du SDER, en particulier lors du prochain programme de travail, 2010-2011. Elle continuera à travailler dans les mêmes thématiques pour profiter des ressources et des compétences des équipes. Ceci dit, nous souhaitons aussi avoir des résultats très concrets cette année et ne pas poursuivre indéfiniment des lignes de recherche. Le SDER sera un élément qui fédérera le prochain programme de travail, notamment en ce qui concerne la politique territoriale en milieu rural, les enjeux en matière de mobilité ou encore la question des loisirs, qui n'a pas encore été abordée et nécessite des éléments objectifs pour élaborer une stratégie. »

Une approche intégrée

Il est prévu plusieurs journées entre chercheurs, afin de transmettre la connaissance et la mémoire de la CPDT. Ils y réfléchiront à la façon dont les recherches peuvent interagir et s'articuler, notamment en vue du colloque et du travail des années à venir. « Le Ministre Philippe Henry est vraiment préoccupé par une approche intégrée du développement territorial, dans le domaine de ses compétences propres (environnement, climat, mobilité et aménagement du territoire) bien sûr mais aussi de manière beaucoup plus générale. Cela fait donc partie de la nouvelle dynamique que nous souhaitons impulser dans la CPDT : des articulations très fortes entre les différentes recherches. Chaque réunion du comité de suivi met en évidence de nouvelles articulations qui devraient se mettre en place entre recherches. C'est évidemment très positif que les chercheurs eux-mêmes se posent la question. Le cabinet ne peut que soutenir cette volonté d'interagir partant de la base. »

Outre les articulations entre les recherches, David Morelle insiste aussi sur les liens entre les différentes missions de la CPDT, au nombre desquelles il y a toujours la chaire doctorale, la communication et la formation des conseillers. « Le nouveau programme de travail 2009-2010 a décidé d'évoluer sans faire la révolution, c'est-à-dire de reconduire les différentes missions, mais avec de nouvelles impulsions : les grandes orientations instaurées par André Antoine ont été poursuivies dans la mesure où elles s'avéraient vraiment intéressantes. Il s'agit en particulier de la formation des Conseillers en aménagement du territoire et urbanisme et de la chaire doctorale. Nous sommes très attentifs, dans le pilotage de la CPDT, à faire en sorte que le maximum de passerelles soient mises



CPDT : un nouveau programme, de nouvelles impulsions

Les missions de la CPDT

Les thèmes de recherches	... présentés en une phrase
1A Eco-zonings	Contribuer, en théorie et dans ses applications concrètes, à la définition du concept d'éco-zoning, en prenant en compte la localisation, l'aménagement et les flux inter-entreprises.
1B Gestion des zones d'activité économique existantes	Réfléchir à la mise en oeuvre de mesures visant la densification des parcs économiques et la mise en adéquation du profil de mobilité des entreprises avec le profil d'accessibilité des parcs existants.
1C Retombées économiques des parcs d'activité	Quantifier les retombées économiques des parcs d'activité sur le tissu économique existant et notamment sur les pouvoirs locaux.
2A Anticipation des effets du pic pétrolier sur le territoire	Développer des recommandations à intégrer dans le SDER, de façon à anticiper les effets sur le territoire de l'augmentation prévisible des prix des produits pétroliers, de l'énergie et de possibles ruptures d'approvisionnement.
2B Structuration du territoire pour répondre aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre	Produire des données chiffrées pour la mise en oeuvre de la Déclaration de Politique Régionale quant à l'impact sur les émissions de gaz à effet de serre de différents scénarii en matière d'occupation du sol et de politique de mobilité.
3 Valorisation et recomposition des paysages	Assurer la continuité des travaux, dans le respect de la Convention européenne des paysages, en produisant un troisième tome de l'Atlas des Paysages de Wallonie, portant sur l'ensemble paysager condruzien.
4 Politique foncière	Actualiser les recherches précédentes et poser la question de la nécessité de nouveaux outils (ou de mobilisation des outils actuels) au service d'objectifs stratégiques.
5 Ecoquartiers	Développer des recommandations pour une définition du concept d'écoquartier et une réflexion sur l'opportunité de créer un label.
Les expertises veilles territoriales	... se poursuivent sur le long terme et visent à enrichir les informations à la disposition des décideurs
Stratégies des régions frontalières	Prendre connaissance et informer les décideurs politiques et les administrations des éléments les plus pertinents dans les documents d'orientation des régions frontalières de la Wallonie.
Stratégies et projets d'agglomération	Etudier les évolutions récentes, comparer avec les politiques de coopération étrangères et dégager des pistes d'application pour les agglomérations wallonnes.
Etat du Territoire wallon	Fournir des données relatives à l'occupation du sol et son évolution afin de cerner les enjeux aux échelles régionale et communale.
Atlas des dynamiques territoriales	Produire de nouvelles fiches pour l'Atlas en ligne, dans une optique de vulgarisation afin de stimuler le dynamisme des acteurs wallons et de promouvoir celui-ci hors frontière.
Les expertises spécifiques	... répondent à des demandes ponctuelles du Gouvernement wallon
Implantations commerciales	Finaliser un outil d'analyse destiné à objectiver la prise de décision en matière d'implantations commerciales.
Réseaux de chaleur	Déterminer les zones les plus appropriées à l'implantation des réseaux de chaleur sur base des ressources potentielles en énergies renouvelables.
Désaffectations des casernes militaires	Etudier le potentiel de réaffectation de sites militaires délaissés et mettre au point une méthodologie pouvant servir pour d'autres types de site.
Formation des Conseillers en Aménagement du Territoire et Urbanisme	Assurer, à l'ensemble des catus, au départ de leurs connaissances et pratiques urbanistiques, le développement de leur compétences stratégiques et la construction d'une démarche commune.
Chaire doctorale CPDT (fait partie de l'école thématique doctorale en développement territorial du FNRS)	Développer neuf recherches doctorales, trois séminaires et un colloque annuel.
Communication	Sensibiliser les différents acteurs wallons en mettant en valeur les travaux de la CPDT à travers les publications et le site internet.



CPDT : un nouveau programme, de nouvelles impulsions

en place entre les différentes missions. C'est pourquoi, lors du dernier jour de la formation annuelle des Catus, qui s'est tenu le premier décembre, il a été décidé d'inviter des fonctionnaires régionaux et des chercheurs, de façon à partager une même vision et une même réflexion. »

Concernant la chaire, les recherches doctorales seront-elles articulées avec les thématiques de recherche et expertise ? « En septembre 2010, neuf nouveaux postes de doctorants vont s'ouvrir. Nous souhaitons baliser le terrain pour que les doctorats soient en lien direct avec les questions qui se posent en matière de développement territorial en Région wallonne. Il y aura donc des liens avec les thèmes de recherche, mais il ne nous semble pas pertinent de définir a priori les sujets ! Un projet de doctorat reste un projet personnel et théorique. Dans la CPDT, il y a d'une part les recherches et expertises, qui sont de réels outils d'aide à la décision, parfois à portée très opérationnelle, et d'autre part les recherches doctorales, plus théoriques. Elles sont complémentaires. »

Un nouveau mode de fonctionnement

Le fonctionnement de la CPDT a-t-il changé ? « L'administration est un acteur fondamental, un pilier sur lequel la CPDT doit se reposer. En particulier, nous avons dynamisé les comités d'accompagnement, avec un véritable suivi des recherches et dans lesquels chaque président est un fonctionnaire et s'implique fortement. C'est important que l'administration puisse d'une part donner ses impulsions et exprimer ses attentes pour que les recherches CPDT ne soient pas confinées à la théorie et d'autre part qu'elle puisse disposer d'un état du savoir et gérer ses dossiers en toute connaissance de cause. »

A côté des comités d'accompagnement, il y a le retour d'un organe de gestion quotidienne de la CPDT, à savoir le comité de suivi. « Il est un élément important du fonctionnement car, à travers lui, c'est la gestion collégiale de la CPDT par

les représentants de chaque université, de l'administration et du cabinet du Ministre. Le cabinet s'y est fortement impliqué, pour donner des impulsions, donner un cap au navire de la CPDT. Le comité de suivi est également élargi aux pilotes et aux présidents des recherches en fonction de l'ordre du jour, ceci pour favoriser les interactions et faire en sorte que l'outil CPDT soit approprié collectivement. Au-dessus, il y a le comité de pilotage qui se réunit au moins trois fois par an et qui est composé des mêmes et des représentants de tous les ministres du Gouvernement wallon puisque la CPDT fonctionne sur le budget de l'aménagement du territoire mais est un outil à la disposition de l'ensemble du Gouvernement. Il est important que tous les cabinets puissent s'impliquer et s'approprier les différentes recherches. Le comité de pilotage devra définir les axes des recherches du prochain programme, et ce assez vite, avant les grandes vacances, afin d'assurer une continuité dans les subventions, donc une permanence des équipes et une stabilité de la CPDT. »

Le Comité de pilotage (CP) :

Organe supérieur de contrôle et d'encadrement de la CPDT

Composition : chaque membre du Gouvernement ou son représentant, le coordinateur (DGO4), un représentant de l'IWEPS, un représentant de l'Inspection des Finances.

Le comité de suivi (CS) :

Organe assurant la gestion courante du processus

Composition : le représentant du Ministre de l'Aménagement du territoire (président), le coordinateur, le secrétaire de la CPDT, un représentant de l'IWEPS, les représentants des trois universités. Les présidents des CA et les pilotes peuvent être invités en fonction de l'ordre du jour.

Les comités d'accompagnement (CA) des thèmes de recherche et expertises :

Comités chargés d'approuver, de veiller et de valider l'exécution du programme de travail

Composition : le président désigné par le Ministre en concertation avec le coordinateur, le pilote, les coordinateurs scientifiques, des représentants des Ministres et des administrations concernées par la thématique. Les chercheurs y sont également invités.

CPDT : un nouveau programme, de nouvelles impulsions

L'expertise «Réseaux de chaleur»

Une expertise spécifique est consacrée aux réseaux de chaleur. Dominique Simon¹, président du comité d'accompagnement, explique : « nous avons beaucoup d'espérance en cette mission, mais il faut relativiser les attentes actuelles car il n'y a qu'un équivalent temps plein disponible. » Cependant, étudier le potentiel que représentent les réseaux de chaleur est une contribution importante pour le Gouvernement wallon. « Il y a une certaine urgence pour cette contribution. Elle s'inscrit dans le cadre de la Directive européenne 2009/28 relative à la promotion des énergies renouvelables qui impose à la Belgique de produire 13 % de son énergie à partir de ressources renouvelables pour 2020. Il est prévu un plan national dans lequel les Régions devront définir les actions et mesures nécessaires pour atteindre cet objectif. Les réseaux de chaleur, notamment à partir de la biomasse, sont une des façons de le soutenir. »

L'expertise vise à localiser et hiérarchiser les zones potentielles les plus intéressantes pour le développement de réseaux de chaleur alimentés par la géothermie, la biomasse ou la biométhanisation. Pour ce faire, elle met en rapport les besoins de chaleur et les sources disponibles. « Cela permettra de décider dans quelles zones commencer prioritairement la mise en place de réseaux et de déterminer les conditions économiques qui justifient leur développement. Restera encore à définir comment exploiter et financer ces réseaux. »

L'inventaire des besoins prend en compte le type de bâti et ses performances énergétiques. « Les nouveaux bâtiments ont peu de besoins en chaleur, voire n'en



Sous-station d'un réseau de chaleur, avec les échangeurs de chaleur.

ont quasi plus. De plus, l'habitat récent est assez dispersé, ce qui signifie que la mise en place d'un réseau entraînerait des coûts par logement relativement élevés. Il y a une limite économique entre la densité et les besoins en chaleur de l'habitat. Les projets de rénovation urbaine semblent par contre de très bons candidats car l'habitat y est à la fois dense et ancien. Les besoins sont présents et le réseau peut être rentable, puisqu'on répartit les coûts et que l'on peut profiter de l'ouverture des canalisations. En ce qui concerne le type d'énergie consommée actuellement, il serait judicieux, toutes autres conditions restant égales, de donner la priorité aux zones alimentées actuellement au mazout, par rapport au gaz, plus propre. » Outre l'habitat, les industries et leur offre de chaleur résiduelle font aussi l'objet de l'inventaire, de même que les réseaux de chaleur existants. Parmi ceux-ci, on peut noter trois puits de géothermie dans le bassin de Mons, quelques réseaux urbains historiques, comme celui de la ville de Verviers, ou les cogénérations existantes, dont la plupart des réalisations se limitent à un seul exploitant. « Pour satisfaire nos objectifs, il faudra indubitablement faire appel à de la biomasse importée et réfléchir à ce qu'elle soit facilement acheminable.

Par exemple, pour la centrale des Awirs, les pellets viennent du Canada. Malgré la distance, le transport par bateaux et péniches rend le bilan acceptable au niveau des émissions de CO₂. C'est l'équivalent, à la tonne transportée, du transfert par camions entre les Ardennes et Liège. Le fait de repérer les bonnes implantations et les bonnes infrastructures logistiques est très important pour la mise en place de tels réseaux exploités au moyen de biomasse importée. »

L'expertise réalisera aussi un « sizing » des réseaux, une évaluation de leur faisabilité. « Afin d'orienter le débat sur des bases concrètes, nous avons demandé que celle-ci analyse trois exemples : une grosse unité de production installée près d'une voie d'eau et d'un centre urbain ; une unité de géothermie, dont la source est connue mais doit être adaptée aux besoins des consommateurs de chaleur ; une unité de biométhanisation, située en milieu rural où les distances entre utilisateurs sont plus importantes. » Ainsi l'étude sera un réel outil à la décision sur la place à réserver aux réseaux de chaleur.

¹ Inspecteur Général a.i., SPW-DGO4, Département Energie et Bâtiment durable



Formation

CATU des champs... ou des bois



Cédric Lerusse / Architecte
Conseiller en aménagement du territoire et urbanisme et conseiller en mobilité à La Roche-en-Ardenne. Au service urbanisme – environnement – travaux depuis 2002.

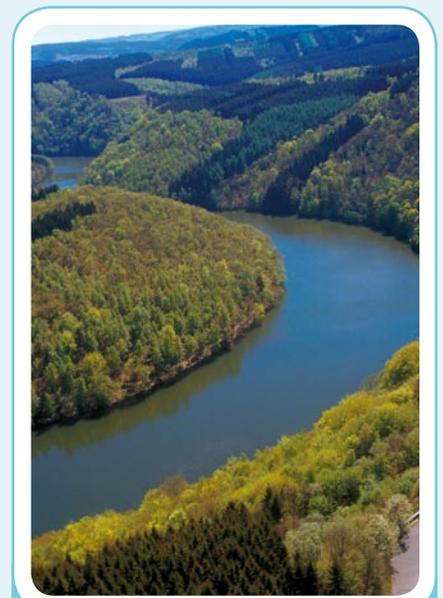
La Roche-en-Ardenne est une commune rurale d'environ 4.350 habitants, située dans la vallée de l'Ourthe. De grande superficie mais de faible densité, elle comprend un petit centre-ville dans la vallée et de nombreux villages implantés pour la plupart sur le plateau. Les forêts, l'agriculture et le tourisme sont ses principales caractéristiques.

CATUs des villes, CATUs des champs : les conseillers des communes urbaines et ceux des communes rurales ne vivent pas la même expérience en matière d'aménagement du territoire. Cédric Lerusse parle de son travail et de ses attentes par rapport à la formation de la CPDT : « Dans les communes rurales, le conseiller est seul et plutôt généraliste : il doit s'occuper de beaucoup de problèmes différents. Dans mon service, il y a l'urbanisme, l'environnement, les travaux, les logements, les campings, etc. Les CATUs des communes rurales sont des touche-à-tout et n'ont pas nécessairement une connaissance pointue. Dans les communes urbaines par contre, il peut y avoir des spécialistes confrontés plus spécifiquement à certains problèmes. » C'est pourquoi, dans la formation de la CPDT, Cédric apprécie encore plus que d'autres les rencontres entre conseillers et le fait de pouvoir échanger les expériences et les pratiques respectives. « Cela nous permet d'avancer dans notre travail, d'autant que les législations sont complexes et mouvantes. Nous aimerions d'ailleurs qu'une partie de la formation soit réservée à l'analyse du code, afin d'avoir les outils juridiques nous permettant d'interpréter les règles de la même manière et d'une même voix. Dans les petites communes, notre rôle de négociateur, de

facilitateur est vraiment très important : nous avons de nombreux contacts humains dans un contexte où tout le monde se connaît d'une manière ou d'une autre. Nous avons aussi un sentiment d'appartenance, d'enracinement, au territoire. C'est la difficulté mais aussi le plaisir de ce travail de proximité, en milieu rural. »

Lors de la dernière journée de formation en décembre, le Ministre Philippe Henry est venu présenter sa politique face aux enjeux climatique et énergétique, notamment au niveau de la structuration du territoire et de la nécessaire densification du territoire. Comment, en tant que conseiller dans une petite commune, Cédric Lerusse envisage-t-il ces choix politiques ? « Dans les communes rurales, nous sommes un peu inquiets. Il y a la crainte qu'on ne mette la priorité que sur les centres-villes et leurs zones périphériques et qu'on oublie le monde rural. Tout dépend de ce que l'on entend par ruralité. A-t-on dans l'idée les communes situées à la périphérie des villes, où les villages deviennent des dortoirs ? A La Roche-en-Ardenne, on est bien trop loin des grandes villes et il n'y a pas de développement de lotissements dortoirs. Mais nous avons une population qui grandit ici, qui y est enracinée et qui veut y rester. Vu le peu d'emplois, elle doit effectivement

aller travailler à l'extérieur et pour cela elle fait souvent de nombreux kilomètres. Doit-on lui interdire ? Il est clair qu'il faudra trouver des solutions quand le coût du transport deviendra impossible. Mais ne peut-on pas aussi imaginer le développement du virtuel, des autoroutes de la communication ? Cela permettrait aux habitants de rester sur le territoire qui leur est proche. »



La vallée de l'Ourthe et ses versants boisés à La Roche-en-Ardenne.



La Roche-en-Ardenne est une commune rurale un peu particulière car le tourisme y représente une activité importante et le petit centre, qui compte 2 000 habitants en hiver, en accueille 20 000 en été. Les villages, implantés sur les plateaux, sont éloignés les uns des autres et relativement bien préservés. Mais le plan de secteur prévoit de larges zones d'habitat à leur périphérie. Un schéma de structure et un outil de rénovation urbaine vont permettre à la commune d'avoir une vue globale et à long terme et ainsi une meilleure maîtrise de son territoire. Déjà, plusieurs opérations de rénovation du petit centre vont dans le sens de rendre l'espace aux piétons et à la convivialité. Après avoir aménagé une des places et un parc d'agrément, la commune projette la création d'une promenade pédestre continue sur les berges de l'Ourthe et la mise en oeuvre d'une voie lente PICvert vers Hotton, dans l'axe de la vallée. « Les trajets cyclistes se font en effet dans la vallée. Le relief important ailleurs dans la commune rend peu possible la pratique quotidienne et familiale du vélo. C'est pourquoi, pour les déplacements entre villages, ce n'est pas une alternative crédible à la voiture. On est en milieu rural et la morphologie du territoire, en particulier le relief et la distance entre les villages, font qu'il n'est pas possible de se passer de la voiture. »

Pour faire face à la nécessité d'augmenter la superficie d'habitat au centre de La Roche et de permettre le développement cohérent d'un village de vacances, la commune projette l'ouverture d'une zone d'aménagement communal concerté (ZACC). Elle a été choisie prioritairement car elle est localisée sur un plateau proche du centre alors que les autres ZACC sont éloignées et situées dans les villages périphériques. La commune a acheté les terrains de façon à en avoir la maîtrise



Le petit centre de La Roche-en-Ardenne.

foncière et à y dessiner des voiries et un parcellaire cohérent. Pour la partie consacrée aux nouveaux logements, « le bureau qui a réalisé l'étude d'incidence proposait la création d'un éco-quartier mais il est clair que certains des aspects ne sont pas adaptés au milieu rural et particulièrement à cette région au relief accidenté. Ce qui pose problème, ici comme dans toute la commune, c'est la mobilité. Il y aura des liaisons vers le centre par les modes doux, la ZACC étant située à vingt minutes à pied, mais la plupart des déplacements devront se faire en voiture. Par contre, il est possible de mettre l'accent sur la performance énergétique des bâtiments, sur la densité et la mitoyenneté, sur l'aspect convivialité et la préservation du patrimoine... » La difficulté de réaliser des éco-quartiers dans les petites communes rurales avait été soulevée par d'autres conseillers lors de l'atelier dédié à cette thématique au cours de la dernière journée de formation : comment ces petites communes pourront-elles prendre en compte ce nouveau défi, surtout en ce qui concerne l'accessibilité par les modes alternatifs et la réduction de l'usage de la voiture ?

Le module choisi par Cédric Lerusse pour cette nouvelle année de formation est justement celui qui est consacré à l'urbanisme durable et l'énergie. « La commune étant forestière, le chauffage au bois est traditionnel et constitue une alternative intéressante, ou un moyen complémentaire, au chauffage au mazout. Par ailleurs, les concepts de maison moins énergivore, de maison passive tout comme la densité et la mitoyenneté peuvent être mis en oeuvre. Le problème, ce sont les constructions existantes, très peu isolées énergétiquement : il y a beaucoup trop de maisons passoires ! Mais je voudrais surtout comprendre plus globalement comment il est possible de mettre en pratique sur un territoire rural la question énergétique, en étant conscient des limites en termes de mobilité. » Cédric trouvera certainement des réponses dans ce module dont l'objectif est de faire le point sur les données utiles au conseiller pour mener à bien son rôle d'information et de sensibilisation et pour coordonner au mieux son action avec les personnes et organes ressources en matière énergétique.

Recherche doctorale

Les hébergements touristiques de grande capacité

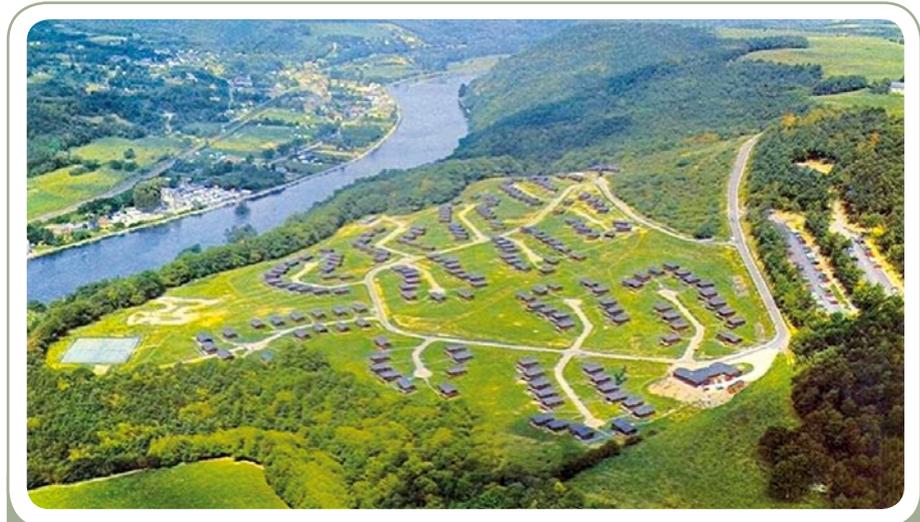


Stéphanie Crabeck / Académie Wallonie – Bruxelles
Licenciée en tourisme (2004) et titulaire d'un DEA en Gestion de l'environnement et Aménagement du territoire, IGEAT-ULB (2005).

La thèse de Stéphanie, commencée en avril 2006, développe une « typologie des hébergements touristiques de grande capacité en Wallonie ».

Le tourisme, en tant qu'activité humaine, transforme les espaces et en produit de nouveaux, qui lui sont propres. Stéphanie étudie l'évolution des hébergements du tourisme de masse en Région wallonne depuis l'entre-deux-guerres. La notion même d'hébergement de grande capacité a d'ailleurs elle aussi évolué dans le temps. Dans les années 1930, un établissement de cinquante lits est déjà considéré comme important. Dans les années 1950 – 1960, alors que se développe le tourisme en tant que loisir pour les classes populaires, les hébergements ont parfois plus de mille lits. Aujourd'hui les plus grands villages de vacances ont mille cinq cents lits, ce qui est impressionnant par rapport à la population des villages voisins.

Stéphanie explique : « Je ne m'intéresse pas à l'hôtellerie, qui constitue un sujet plus classique, traité régulièrement par les historiens. J'étudie les établissements de tourisme social, les campings, les villages de vacances, les parcs résidentiels de week-end, les nouvelles structures d'hébergement qui se sont développées de manière rapide et désordonnée, essentiellement sous une forme pavillonnaire depuis les années 1930, mais surtout entre 1950 et 1980. » Ils ont été construits dans des périodes où les pouvoirs publics



Le village de vacances Les Etoiles à Hastière, composé de bungalows, date de 1975 et occupe un terrain de 28 hectares sur le versant.

ont opté pour une politique d'offre foncière visant à libérer en dehors des noyaux villageois ou urbains un maximum de terrains encore vierges pour l'urbanisation. Ils marquent donc fortement le paysage, contrairement aux hôtels situés dans les centres. C'est pourquoi la Région wallonne cherche aujourd'hui à maîtriser le phénomène, tant au travers de sa politique touristique qu'au travers de celle de l'aménagement du territoire. « Mais pour maîtriser, il faut d'abord analyser l'évolution, comprendre

l'émergence et le développement des hébergements de masse et les relations qu'ils tissent avec les espaces qu'ils occupent, dans un contexte socio-historique spécifique. C'est là l'objectif de ma thèse. J'ai donc procédé à un recensement des infrastructures à partir de statistiques, qui se sont révélées très incomplètes, complétées par un relevé de tous les établissements apparus depuis les années 1920 à partir d'archives diverses, de cartes postales et de photos anciennes. »

Les hébergements touristiques de grande capacité

L'entre-deux-guerres voit apparaître les premiers établissements de grande capacité, sous la forme de centres collectifs sociaux mis en place par des organismes mutualistes, syndicaux et confessionnels. Ils encadrent les vacances populaires pour leurs adhérents, principalement les enfants et les jeunes des couches sociales les plus pauvres, tout comme par ailleurs ils quadrillent l'enseignement. « *L'objectif n'est pas touristique mais plutôt d'éducation et d'hygiène. Ces hébergements sont toujours situés en dehors des villes. L'idée est d'extraire les ouvriers des lieux pollués et du travail, loin des grands hôtels de riches pour les socialistes, loin des mauvaises influences urbaines pour les chrétiens. La campagne est considérée comme le lieu pur où l'homme peut se ressourcer.* » A partir des années 1950, le tourisme social se transforme et devient progressivement un phénomène de masse, un objet de consommation. Les établissements sociaux cherchent à attirer le plus grand nombre de vacanciers et s'ouvrent aux familles. Ils prennent la forme de grandes barres de béton ou de grands pavillons adaptés à l'accueil des familles et se situent idéalement dans des lieux isolés, où le terrain est suffisant pour accueillir un équipement récréatif et de services. Dans les années 1970, les hébergements sont directement adaptés au tourisme de masse et les promoteurs, pour la plupart privés, construisent des villages de vacances, de forme pavillonnaire et de grande capacité, qui intègrent quasi toutes les fonctions : hébergement, restauration, récréation... « *Les promoteurs qui investissent dans le tourisme sont souvent des promoteurs immobiliers qui visent d'abord le profit immobilier. Beaucoup sont étrangers à la Wallonie et commercialisent le produit touristique via les agences de voyage de leur pays, ce qui induit une fréquentation de clients provenant de la même région.* » Ces villages de vacances font peu appel au territoire encadrant et constituent une

enclave autarcique : pour un certain nombre de touristes, il n'apparaît plus nécessaire d'en sortir. « *Les plus récents, comme les Centers parks et les Sunparks poussent encore plus loin le modèle et répondent à ce que les Anglo-Saxons appellent le « total resort », c'est-à-dire un établissement qui offre toutes les fonctions d'une destination touristique (hébergement, restauration, divertissements, jeux, sport) mais qui, en plus, simule les destinations en vogue des pays tropicaux (par exemple les piscines à vagues). Dans ce modèle, la région dans laquelle est implanté l'hébergement n'a plus vraiment d'intérêt ; ce qui compte ce sont les aménagements.* »

Le camping est, lui aussi, devenu une formule du tourisme de masse et tend progressivement à l'urbanisation et à la sédentarisation, avec le développement des caravanes résidentielles et chalets. Si à partir des années 1980, on assiste à une diversification de l'offre touristique, depuis les années 1990, on remarque aussi la sortie de certains campings et parcs résidentiels du domaine touristique soit parce que les parcelles sont abandonnées soit parce qu'ils sont transformés en résidence principale.

Quel impact sur les paysages ? Le tourisme urbanise les espaces naturels et les campagnes wallonnes. Les villages de vacances sont souvent implantés sur le flanc des vallées, déboisé pour leur construction. Mais il y a une évolution marquante et aujourd'hui certains villages sont bien implantés et ne se voient quasi plus. « *En fait, il existe une contestation culturelle générale contre les grands hébergements touristiques. Effet de masse ou effet de classe, la question mérite d'être posée : ce sont les formes d'hébergement touristique populaire qui sont avant tout considérées comme une intrusion paysagère... tandis que le milieu rural est considéré comme un paysage esthétique, à préserver des foules. La vision est celle des classes supérieures.* » Mais plus généralement, l'approche



Le centre de vacances social Les Dolimars à Bohan comptait dans les années 1960 plus de 1000 lits. Il proposait une série de services, dont un mini-golf et un véritable théâtre.

de ce que l'on apprécie comme « beau » ou « laid » est un fait culturel, social et en perpétuelle évolution. « *En Asie, les grandes barres de logements en béton sont jugées belles et sont prisées par les catégories supérieures, dans des villes comme Seoul. Vus de chez nous, les bungalows sur pilotis au bord de l'eau à Bora Bora sont « beaux » alors qu'ils sont en plein milieu du paysage !* »

La typologie et l'analyse historique et sociale des évolutions des hébergements touristiques de grande capacité proposées par Stéphanie dans sa thèse fournissent les questionnements et les outils d'aide à la décision pour une meilleure prise en compte des projets touristiques à venir, en adéquation avec les principes du développement durable et de l'équité sociale.



Des outils de vulgarisation

Les dépliants sont des cartes visites qui informent le lecteur de l'existence d'une recherche CPDT et de l'intérêt qu'elle peut avoir dans sa pratique d'aménageur. Ils sont diffusés gratuitement par la Région wallonne, via les Centres d'information et de documentation.

Les premiers dépliants de la CPDT traitaient des « Nouvelles formes d'urbanisation », du « Cahier des charges urbanistiques et environnemental » ou encore des mesures à prendre en aménagement du territoire pour tenir nos engagements pris dans le cadre du protocole de Kyoto (« Objectif Kyoto »). Ces deux derniers sont épuisés, le premier a connu un tel succès qu'il a été ré-édité. Certaines communes le distribuent à leurs candidats-bâtitseurs.

Plus récemment, la CPDT a édité un dépliant sur l'aménagement des « Quartiers de gare », sur son « Atlas en ligne » (une collection évolutive et régulièrement mise à jour de cartes commentées sur la Wallonie, disponible sur notre site), sur les données d'« Occupation du sol en Wallonie » (données elles aussi évolutives et consultables en ligne commune par commune) ou sur notre dernier volume de l'« Atlas des paysages de Wallonie », consacré aux Plateaux hesbignon et brabançon.

Le dépliant « L'occupation du sol en Wallonie » présente le contenu des fiches et cartes communales qui peuvent être consultées et téléchargées sur le site de la CPDT, dans la rubrique « Etat du Territoire Wallon ».

Ces fiches et cartes constituent des clés d'interprétation et des outils d'évaluation pour les communes en vue d'un développement territorial durable. Connaître l'occupation du sol, c'est mieux comprendre le territoire et connaître l'affectation réglementaire du sol, c'est mieux organiser le territoire.



L'occupation du sol en Wallonie

Fiches et cartes communales

6 pp. gratuit



Les revenus nets des personnes et leur géographie communale

Données quantitatives et cartographiques en ligne

6 pp. gratuit

Quant à l'analyse conjointe des données relatives à l'occupation et à l'affectation du sol et de leur évolution, elle permet d'appréhender certains enjeux du développement territorial comme la disponibilité en terrains pour l'accueil de nouvelles activités économiques ou de nouveaux habitants, la protection des fonctions rurales du territoire, ou encore la gestion parcimonieuse du sol... et finalement permet de mieux développer le territoire. Le dépliant « occupation du sol » vous invite à visiter la rubrique « Etat du Territoire Wallon » de la CPDT !

Le dernier dépliant sorti de presse s'intitule « Les revenus nets des personnes et leur géographie communale ». Il informe le lecteur du contenu et de la logique du dossier de données du même nom, disponible sur le site de la CPDT, dans la rubrique « Etat du Territoire Wallon ».

En vue d'aider les acteurs locaux dans leur démarche de diagnostic territorial, le site de la CPDT propose en effet des données

inédites sur l'estimation de revenus nets des habitants par commune en 2001. Les revenus analysés sont ceux du travail, des transferts sociaux et du patrimoine. Ces estimations permettent à chaque commune et à la Région wallonne de mieux connaître son territoire, notamment par la mise en évidence des interdépendances économiques qui unissent certaines communes. Les résultats sont présentés à l'échelle de chaque commune, par une fiche abondamment illustrée, et à celle de la Région wallonne.

Les dépliants se présentent sous un format A4 et comptent de six à dix pages, selon les sujets. Ils sont consultables et téléchargeables sur le site www.cpdtd.be (choisissez « Publications » et « Dépliants » dans le menu de gauche). Ils peuvent être obtenus gratuitement auprès du **Service Public de Wallonie - Département de la communication - Place de la Wallonie 1 B-5100 Namur** (E-mail : publications@spw.wallonie.be - Tél. : 0800 11 901).